

## PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

(article L621-30 du code du patrimoine)

### Église Notre-Dame de l'Assomption

Monument historique inscrit le 6 avril 2004

1 Rue Gacon, 69250 NEUVILLE-SUR-SAÔNE



### Nymphée du château d'Ombreval

Monument historique partiellement classé le 25 août 1927

Place du 8 mai 1945 (000 AB 0659), 69250 NEUVILLE-SUR-SAÔNE



## RAPPORT DE PRÉSENTATION

### 1) Localisation

L'Église et le château d'Ombreval se situent à moins de trois cent mètres l'un de l'autre sur la commune de Neuville-sur-Saône, qui comme son nom l'indique, longe la plaine alluvionnaire de la Saône sur sa rive gauche. Elle fait face à la commune d'Albigny-sur-Saône avec laquelle elle partage un Site patrimonial remarquable (SPR) doté d'un plan de gestion d'AVAP<sup>1</sup> depuis 2019.

### 2) Historique et description

Sont classés au titre des monuments historiques, l'église Notre-Dame-de-l'Assomption de Neuville-sur-Saône en intégralité, ainsi que le nymphée du château d'Ombreval de cette même commune.

#### a) L'église Notre-Dame-de-l'Assomption

À la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, la croissance industrielle de Neuville-sur-Saône entraîne un développement démographique important. Camille de Neuville, archevêque et comte de Lyon, fait construire sur ses fonds propres, une nouvelle église entre 1677 et 1681. Cet édifice subit de nombreux réaménagements durant le siècle suivant, notamment avec la création d'un décor architectural et d'un parvis à l'extérieur, mais également par un travail sur les décors intérieurs. La façade ouest fait elle aussi l'objet d'un projet d'aménagement concrétisé par l'architecte Chomel à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

<sup>1</sup> Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine par décret d'application n°2011-1903 du 19 décembre 2011

La particularité de cet édifice en calcaire de Couzon, repose sur les deux tours-clochers qui le dominant. La nef unique de l'église s'organise entre ses chapelles latérales. Sa façade présente des chaînages d'angles en pierre de taille, ainsi qu'une baie en demi-cercle sous le fronton. L'église comprend une abside autour de laquelle rayonnent des contreforts et de grandes ouvertures en plein-cintre.

b) Le nymphée du château d'Ombreval

Le château médiéval d'Ombreval construit à la fin du XVI<sup>ème</sup> a subi de nombreux remaniements au fil des siècles, notamment dans les années 1960. C'est au début du XVII<sup>ème</sup> siècle qu'un nymphée est créé au nord d'un parc étagé sur deux niveaux. Il fait office de grotte artificielle, abritant une source au cœur d'une grande salle sur le niveau inférieur, composé également d'un ancien jardin à la Française et d'un bassin en son centre.

Le portique du nymphée s'organise sur deux niveaux, le premier présentant quatre colonnes toscanes délimitant ses travées et supportant un entablement. Un imposant oculus encadré par deux pilastres en gaine, a été conçu sur le second niveau, sous un fronton curviligne brisé. L'entrée du nymphée s'organise sous une porte en plein-cintre ouverte sur l'ancien jardin à la Française.

**3) Enjeux de protection : justification du périmètre délimité des abords**

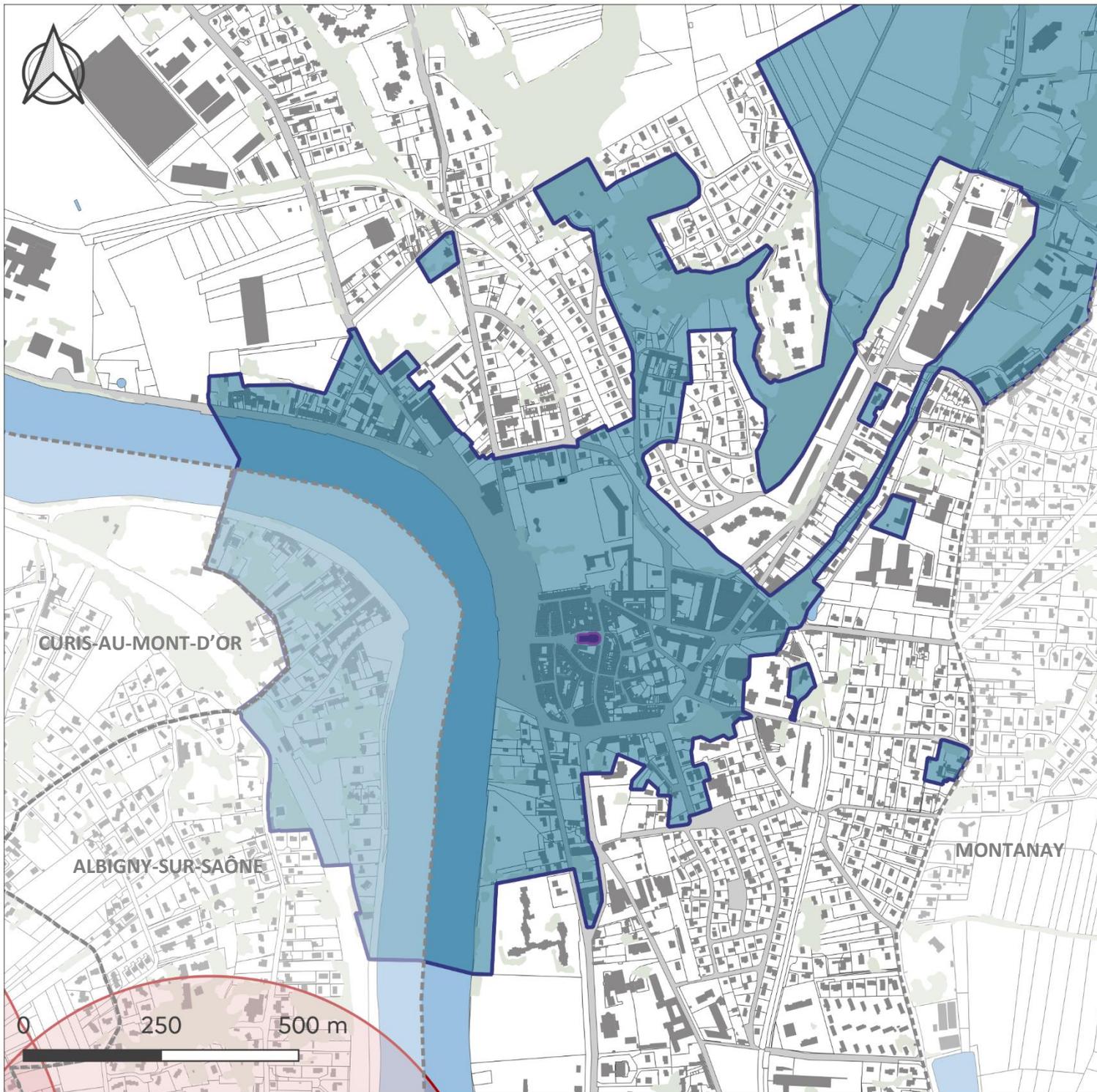
La proposition de périmètre délimité des abords s'appuie sur les points suivants :

Neuville-sur-Saône s'est dotée d'une ZPPAUP le 19 janvier 2010 révisé en AVAP depuis le 8 juillet 2019. Issu d'un diagnostic patrimonial affiné sur les plans paysagers, urbains et architecturaux, ce SPR a déterminé les enjeux et nécessités de préservation et de mise en valeur des ensembles urbains et paysagers du cœur de Neuville-sur-Saône, couvrant notamment les abords des MH précités. Ces abords comprennent les quartiers à fort caractère patrimonial notamment sur l'ensemble du centre-bourg et de ses quais, mais également sur l'autre rive avec le hameau de Villevert, ou sur des espaces en discontinuité avec le corps principal de l'aire avec l'intégration de villas bourgeoises et de leurs parcs. En entrée et sortie de bourg principalement, se trouvent des zones n'entretenant pas de relations avec les secteurs à fort intérêt patrimonial. La co-visibilité avec les monuments historiques a été prise en compte : la mutation de ces secteurs pourrait effectivement porter atteinte à leur écrin architectural, patrimonial et paysager.

Le PDA en cohérence avec le SPR, propose ainsi de s'aligner sur les limites raisonnées de ce dernier. Couvrant des secteurs non retenus dans le SPR, ces zones présentent effectivement un faible impact paysager ou se trouvent déjà dégradées. C'est une proposition de mise en cohérence des outils de protection, pour faciliter le régime d'instruction et ainsi la bonne compréhension pour les usagers.

L'architecte des bâtiments de France,

  
Emmanuelle DIDIER



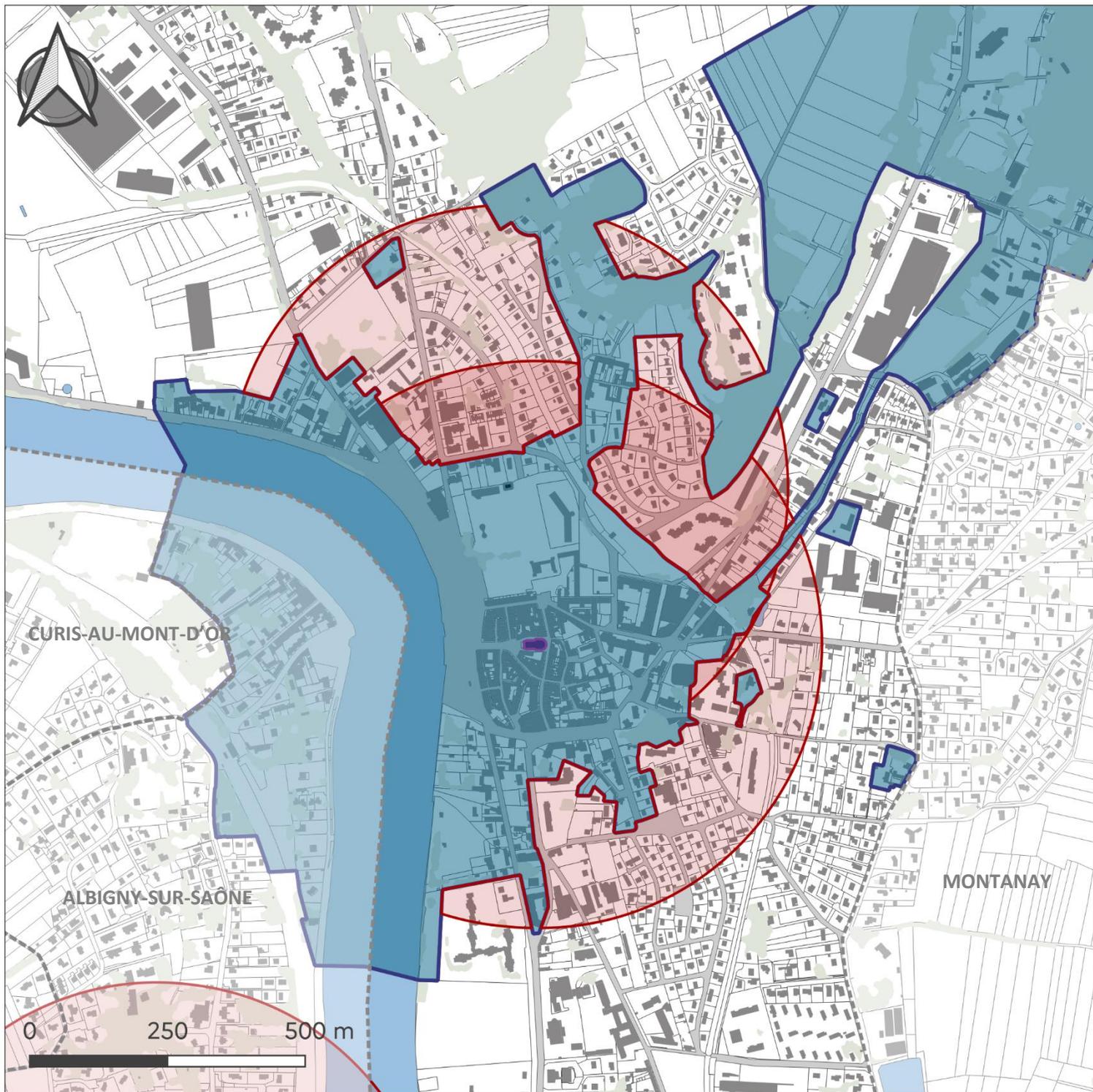
## PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES NOUVEAU PÉRIMÈTRE

**ÉGLISE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION**  
 1 Rue Gacon, 69250 NEUVILLE-SUR-SAÔNE  
 Monument historique inscrit le 6 avril 2004

**NYPHÉE DU CHATEAU D'OMBREVAL**  
 Place du 8 mai 1945 (000 AB 0659), 69250  
 NEUVILLE-SUR-SAÔNE  
 Monument historique partiellement classé le 25  
 août 1927

### LÉGENDE

-  Périètre de protection des 500 mètres
-  MH inscrit
-  MH classé
-  Site patrimonial remarquable



## PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES TOUTES PROTECTIONS

**ÉGLISE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION**  
 1 Rue Gacon, 69250 NEUVILLE-SUR-SAÔNE  
 Monument historique inscrit le 6 avril 2004

**NYMPHÉE DU CHATEAU D'OMBREVAL**  
 Place du 8 mai 1945 (000 AB 0659),  
 NEUVILLE-SUR-SAÔNE  
 Monument historique partiellement classé le 25  
 août 1927

### LÉGENDE

-  Péri-mètre de protection des 500 mètres
-  MH inscrit
-  MH classé
-  Site patrimonial remarquable